

Commune de **57800 - ROSBRUCK**

Arrondissement de **FORBACH**

Département de la **MOSELLE**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026 A 19H00

Membres présents : COMPARON Gilbert, RUALT Roger, STERNJACOB Gaëlle, BINTZ Laurent, KUBIAK Denise, VULLO Yvette, HEMMER Béatrice, ELSER Christophe, KLASKALA Jessica, FLAMMANN Dominique, BARTZ Mélanie, TOSATTO Joseph, BELCASTRO Isabelle.

Membres absents excusés : GULDNER Claudine donne procuration à Joseph TOSATTO, LEBAN Fabrice donne procuration à STERNJACOB Gaëlle.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la démission de M. BETKER Bernard de ses fonctions de conseiller municipal, Mme Isabelle BELCASTRO, siégera désormais à sa place. Il lui souhaite la bienvenue.

Il propose ensuite de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) Mise en place des commissions communales.

Le Maire explique le rôle et le principe des différentes commissions dans lesquelles chaque conseiller qui le souhaite peut y siéger.

Après un vote, voici les différentes commissions avec ses membres :

Commission des finances et des impôts locaux :

Membre de droit : Gilbert COMPARON,

6 titulaires : Roger RUALT, Laurent BINTZ, Gaëlle STERNJACOB, Joseph TOSATTO, Denise KUBIAK, Yvette VULLO.

6 suppléants : Mélanie BARTZ, Dominique FLAMMANN, Christophe ELSER, Isabelle BELCASTRO, Béatrice HEMMER, Claudine GULDNER.

Commission des travaux, de l'urbanisme et de la sécurité :

Laurent BINTZ, Gilbert COMPARON, Roger RUALT, Joseph TOSATTO, Dominique FLAMMANN, Fabrice LEBAN.

Commission des affaires scolaires et fêtes et associations :

Gaëlle STERNJACOB, Béatrice HEMMER, Claudine GULDNER, Denise KUBIAK, Yvette VULLO, Isabelle BELCASTRO, Mélanie BARTZ.

Commission des affaires sociales, emplois et du cadre de vie :

Roger RUAULT, Gilbert COMPARON, Béatrice HEMMER, Denise KUBIAK, Jessica KLASKALA, Yvette VULLO, Mélanie BARTZ, Isabelle BELCASTRO, Joseph TOSATTO.

Commission d'appel d'offres :

Gilbert COMPARON, Roger RUAULT, Gaëlle STERNJACOB, Laurent BINTZ, Dominique FLAMMANN, Joseph TOSATTO, Yvette VULLO, Fabrice LEBAN.

Les invitations aux réunions des commissions seront transmises par courriel.

3) Désignation des délégués pour siéger dans les différentes représentations intercommunales.

Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants de la commune auprès des différentes représentations intercommunales,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués,

Le conseil municipal a désigné, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, les délégués suivants pour chaque représentation intercommunale :

Délégués au Scot Val de Rosselle (Schéma de cohérence Territorial) :

Gilbert COMPARON, Gaëlle STERNJACOB.

Délégués au Syndicat des Eaux du Winborn :

Gilbert COMPARON, Roger RUAULT.

Délégués au Syndicat d'Electricité :

Gilbert COMPARON (titulaire), Laurent BINTZ (titulaire), Roger RUAULT (suppléant).

Délégués au Syndicat pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle :

Laurent BINTZ, Gaëlle STERNJACOB.

Délégués au Syndicat de gestion du Collège de Cocheren :

Gaëlle STERNJACOB, Béatrice HEMMER.

Délégués au Syndicat de l'ACBHL :

Claudine GULDNER, Isabelle BELCASTRO.

Délégués à la Misson Locale pour l'insertion des jeunes :

Gilbert COMPARON, Yvette VULLO.

Délégués à la protection civile :

Roger RUAULT, Gilbert COMPARON.

Délégués au CNAS :

Denise KUBIAK.

Correspondant Défense :

Roger RUAULT.

4) Vote des taux des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanisme d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des impositions directes comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %**
- **Taxe d'habitation : 10,50 %**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,76 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50 %**
- **Taxe d'habitation : 10,50 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

5) Budget primitif 2026

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif principal de l'année 2026 et dont la balance se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 016 730,41 €
Recettes	1 016 730,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	668 410,20 €
Recettes	668 410,20 €

6) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France – Intégration de la compétence « soutien et accompagnement à la parentalité »

Conformément aux articles L. 5211-17 et L. 5211-20 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France se propose de modifier ses statuts afin d'y intégrer la compétence « soutien et accompagnement à la parentalité ». Cette nouvelle compétence vise à renforcer l'accompagnement des parents et futurs parents sur le territoire intercommunal, en réponse aux besoins identifiés en matière de soutien à la parentalité.

La création d'un centre de ressources dédié, dénommé « Maison de la Parentalité », est envisagée. Ce lieu aura pour missions principales :

- L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des parents et futurs parents ;
- L'offre de services et dispositifs de soutien et d'accompagnement à la parentalité ;
- La proposition de formations dédiées à la parentalité ;
- La concertation et la mise en réseau des acteurs locaux (associations, services sociaux, établissements scolaires, etc.) ainsi que la coordination des actions.

Le lieu d'accueil parent-enfant existant sera intégré à la Maison de la Parentalité.

La modification des statuts suppose l'accord de l'EPCI et des communes membres, selon les conditions de majorité qualifiée prévues par l'article L. 5211-17 du CGCT. Cette majorité est acquise par l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement.

À compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune disposera d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'intégrer la compétence « soutien et accompagnement à la parentalité » aux statuts de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France,
- d'approuver la modification des statuts comme suit :

Article 4-II - Les autres compétences

« 2. Services aux familles

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Création et gestion d'un Relais Petite Enfance (RPE)
- Soutien et accompagnement à la parentalité, notamment :
 - aménagement, entretien et gestion d'un centre de ressources dédié à la parentalité, incluant le lieu d'accueil parent-enfant ;

- organisation d'actions d'information, de sensibilisation et de formation à destination des parents et futurs parents,
- mise en place de dispositifs et de services de soutien et d'accompagnement à la parentalité,
- concertation et mise en réseau des acteurs locaux du champ de la parentalité (associations, services sociaux, établissements scolaires, etc.) ainsi que la coordination des actions,
- de transmettre copie de la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

7) Divers

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de plusieurs achats en cours :

- L'achat et l'installation d'un panneau d'affichage libre.
- L'achat et l'installation d'un panneau d'affichage à l'école élémentaire en remplacement de l'actuel défectueux.
- L'achat d'un panneau de signalisation « Interdiction de fumer » à installer aux abords de l'école.
- L'achat de calculatrices qui seront offertes aux élèves de CM2 pour leur entrée au collège.

Plus personne ne demandant la parole, la séance s'est levée à 21h00.